

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 09 JANVIER 2018**

N°2018- BC-2018-15-DAT-03

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi 9 du mois de Janvier à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Frans BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSE : Jocelyn CUIRASSIER.

Monsieur Frans BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CINE WOULE POUR LE PROJET CINE CARL

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant;

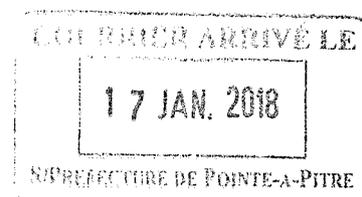
CONSIDERANT l'intérêt économique, social et culturel que représente ce partenariat ;

CONSIDERANT, l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 11 décembre 2017;

CONSIDERANT, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré ;



DECIDE

ARTICLE 1 : De valider le partenariat avec l'association Ciné Woulé pour la mise en place un projet de cinéma itinérant sur les 4 communes de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant pour l'année 2018.

ARTICLE 2 : De signer la convention précisant les modalités de ce partenariat et d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000€ à l'association Ciné Woulé dans ce cadre selon les modalités prévues par la convention ci-jointe.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 4 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,

17 JAN. 2018

Et publication ou notification le,

17 JAN. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 09 janvier 2018

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT



Jean-Pierre DUPONT

